



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry-Courcouronnes, le 25 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Canicule : recommandations à la profession agricole afin d'éviter les risques d'incendies

Le département de l'Essonne a connu de nombreux départs d'incendie de champs moissonnés ou en cours de moisson. Plusieurs centaines d'hectares ont déjà été parcourus par le feu depuis avant-hier. Avec la canicule et la sécheresse, il convient de limiter le plus possible les risques de départ et de propagation d'incendie dans les champs.

Pour ce faire, Jean-Benoît Albertini, préfet de l'Essonne, en lien avec les responsables de la profession agricole, a demandé aux agriculteurs de mettre en œuvre les bonnes pratiques, qui ont déjà fait l'objet de recommandations, à savoir :

- Atteler un outil de déchaumage et le positionner dans la parcelle en cours de récolte ;
- Avoir un portable pour appeler les secours ;
- Avoir dans son répertoire les numéros des voisins qui pourraient donner un coup de main au plus vite ;
- Avoir à disposition une cuve d'eau équipée d'une pompe et d'une lance dans la parcelle ;
- Pour éviter la propagation sur les bas-côtés des routes ou entre les parcelles, déchaumer au fur et à mesure au moins les 10-15m autour des parcelles.

Une vigilance toute particulière est nécessaire à proximité des lieux habités et des voies de circulation.

En raison des risques importants, la plus grande vigilance s'impose pour préserver la sécurité des personnes et des biens.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Ombeline QUÉLARD, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel ombeline.quelard@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne